

chapitre 19 montre la façon dont la société blessait le citoyen dégradé dans son amour propre sans lui imposer des conditions de vie suffisamment dures pour le pousser à l'exil. Enfin, le chapitre 20 développe les moyens de sortir de l'infamie : en être délivré par un magistrat, être élu par le peuple à une nouvelle magistrature ou encore bénéficier, dans certains cas exceptionnels, de la *restitutio in integrum* (effacement total de la dégradation). L'auteur conclut que toutes ces pratiques exerçaient la même fonction au sein de la société romaine : rappeler que la citoyenneté est un honneur qui doit se mériter pleinement. Cet ouvrage présente l'avantage d'être particulièrement clair et structuré. M. Bur, utilisant une grande diversité de sources, les manie avec prudence et esprit critique. Il distingue explicitement les informations certaines des hypothèses et ne craint pas de souligner les limites de nos connaissances. En un mot, ce livre constitue un brillant exemple de méthode et une référence pour la connaissance des institutions romaines.

Arnaud AMILIEN

Nathalie BARRANDON, *Les massacres de la République romaine*. Paris, Fayard, 2018. 1 vol. broché, 440 p., ill. n/b. (HISTOIRE) Prix : 23 €. ISBN 978-2-213-67131-4.

Nathalie Barrandon, actuellement professeure à l'Université de Reims, livre dans cet ouvrage les résultats d'une étude minutieuse et détaillée sur le thème du massacre dans le monde romain, avec un cadre chronologique circonscrit à l'époque républicaine. Traitant d'un sujet dont on aurait pu se demander *a priori* s'il pouvait donner matière à un livre entier, l'auteure démontre de manière convaincante tout l'intérêt que revêt en réalité ce thème pour atteindre une meilleure compréhension du monde romain, ce à plusieurs niveaux (nous y reviendrons). Relevons également d'emblée que l'auteure a échappé à un écueil courant lorsqu'on étudie une thématique et non un personnage, un lieu, un événement ou une époque : à savoir celui d'une trop grande abstraction, celui d'un discours qui se nourrit de lui-même et tend à tirer des sources un peu ce qu'il souhaite. Le présent ouvrage accorde au contraire une place centrale à l'évaluation et à l'analyse des sources, principalement littéraires – sans toutefois oublier les apports de l'archéologie, comme les squelettes découverts sur divers sites et témoignant d'exécutions massives ou de sévices infligés aux victimes – et se montre parfaitement conscient de la nécessité d'analyser ces sources littéraires en tant que récits tout autant que témoins historiques (ce qui a trop souvent tendance à être négligé par les historiens). Le propos, construit suivant un plan rigoureux, s'articule en trois parties : 1- les Récits (relatifs aux massacres), 2- les Faits et 3- les Jugements. Chaque partie est à son tour subdivisée en trois chapitres. Sur le plan formel, on regrettera seulement le choix de placer les notes en fin d'ouvrage plutôt qu'en bas de page, ce qui a tendance à briser le rythme de lecture. Dans la première partie, consacrée donc à l'aspect narratif de ses sources, l'auteure, se propose de réfléchir à la nature de l'information transmise et d'évaluer la fiabilité des récits de massacre qui sont parvenus jusqu'à nous, de même que le crédit qu'on peut leur accorder en tant qu'historiens, rappelant à propos qu'aux yeux des Anciens, l'histoire ne se limitait pas à l'établissement de faits, mais se devait également d'être édifiante. On ne s'étonnera donc guère de trouver dans ces récits de massacre des motifs littéraires stéréotypés, notamment celui de la « ville prise » (*urbs capta*), directement inspiré de l'*Iliou persis* grecque et étudié de manière approfondie

dans le premier chapitre. Il semble toutefois que stéréotypes et motifs littéraires ne soient pas toujours adaptés pour relater tel ou tel épisode d'exécution de masse : le chapitre suivant en évoque quelques-uns (parmi lesquels les vengeances politiques perpétrées lors des guerres civiles, notamment les proscriptions). Toutefois, même dans ces cas particuliers, les récits ne sont pas à l'abri du recours à des procédés narratifs, tel celui de l'*exemplum*. La première partie s'achève par un chapitre consacré à l'étude d'un autre biais de présentation des événements, celui des positions politiques et, pour citer l'auteure, des « partis » politiques (terme qui aurait peut-être mérité un recul critique plus important, tant il est délicat à employer dans le contexte romain). Le récit du meurtre des Gracques et de leurs partisans (à considérer comme un massacre d'après l'auteure) est ainsi le plus bel exemple d'application de ce biais de narration. Une fois rendu conscient du caractère narratif non négligeable des récits de massacre, avec tout ce que cela implique en termes de biais de présentation et d'interprétation, le lecteur est invité dans la seconde partie de l'ouvrage à se pencher plus attentivement sur les faits proprement dits, en appréhendant ceux-ci au travers divers angles d'approche concrets. Le premier est celui du vécu des victimes, que l'auteure tente d'établir objectivement dans un premier chapitre en s'appuyant majoritairement cette fois-ci sur des sources archéologiques (en particulier les découvertes de fosses et de squelettes témoignant d'exécutions massives). Un second chapitre s'interroge sur l'identité des victimes, angle d'approche qui permet là aussi d'atteindre les faits au-delà des biais narratifs – sans surprise, on apprend que les hommes adultes, en particulier ceux appartenant aux élites, furent le plus généralement visés par les violences, même si les non-combattants n'étaient pas toujours épargnés. La deuxième partie se clôt sur un troisième chapitre qui interroge les responsabilités du « passage à l'acte » et du déclenchement du massacre. À qui la faute incombe-t-elle davantage : les soldats, les légats, les (pro)magistrats ? La réponse est à nuancer en fonction du contexte (pillage d'une ville ennemie, guerre civile...) et on appréciera le recours à la sociologie dans la réflexion de l'auteure. Après l'analyse des récits et des faits, ce sont les « jugements » des massacres qui feront l'objet de la troisième et dernière partie du livre. Un terme peu clair *a priori*, mais dont on apprend très vite qu'il est à comprendre dans deux sens différents : juridique d'une part, moral d'autre part. Un premier chapitre passe ainsi en revue différents exemples témoignant de l'exercice de la justice romaine à différents niveaux (condamnations des excès de violence de subalternes par leurs généraux, procès de magistrats accusés de massacres non proportionnés...), mais investit aussi la question du « droit de la guerre », déjà débattue par les Anciens, et qui est importante pour discerner ce qui relevait, aux yeux des Romains, de la norme ou de l'excès de cruauté. Une réflexion qui permet d'introduire le chapitre suivant et son analyse du jugement moral porté par les Romains sur les massacres qu'ils perpétueraient. L'ouvrage se termine enfin par un chapitre à la portée beaucoup plus polémique que les précédents, puisqu'il revient sur le débat autour du terme « génocide » et de son caractère applicable ou non au contexte antique. L'auteure ne pouvait évidemment pas faire l'économie d'aborder cette controverse étant donné le thème de l'ouvrage et elle s'en sort diplomatiquement en concluant que « le terme génocide convient peu » pour désigner les massacres d'époque romaine, mais que « leur étude par le prisme de ce concept permet de mieux saisir les perceptions romaines » (p. 311). En conclusion, cet ouvrage nous a convaincu non seulement par sa méthodologie rigoureuse et transparente (il nous

fournit même les tableaux bruts réalisés par l’auteure lors de son analyse préliminaire), mais aussi par une certaine tendance à la multidisciplinarité, dont témoignent les analyses narratologiques et sociologiques qui émaillent le propos, ainsi que le recours à certaines sources archéologiques. En cherchant constamment à dépasser son thème pour tenter de mieux discerner la mentalité romaine antique, l’auteure a su éviter tout enfermement dans son sujet et tout discours circulaire. Autant de qualités qui font de cet ouvrage un bel exemple de ce que doit être une étude thématique.

Nicolas L.J. MEUNIER

Cédric BRÉLAZ, *Philippes, colonie romaine d’Orient. Recherches d’histoire institutionnelle et sociale*. Athènes, École française d’Athènes, 2018. 1 vol. broché, XV-399 p., 5 fig., 6 cartes, 15 tableaux (BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE, Supplément 59). Prix : 35 €. ISBN 978-2-86958-299-6.

Cet ouvrage issu d’un mémoire d’habilitation soutenu en 2013, s’attache à une histoire envisagée sous un angle institutionnel et social. Après une utile introduction proposant un état des lieux sur l’histoire des colonies romaines d’Orient (p. 1-15), le livre est subdivisé en trois parties : I. Le cadre formel et la constitution de la colonie (p. 17-116) ; II. Les institutions et les magistratures : aspects de la vie publique d’une colonie romaine d’Orient (p. 117-244) ; III. La société des notables à Philippes (p. 245-321) ; suivent une conclusion (p. 323-333) puis des annexes (p. 335-399) incluant une liste prosopographique des élites municipales (administrateurs, militaires, chevaliers et sénateurs, p. 337-343), des *Addenda et corrigenda* au volume *CIPhII* des inscriptions de Philippes également publié par Cédric Brélaz, et sur lequel s’adosse son étude (p. 345-351), des cartes et illustrations (p. 353-363) et des *Indices* (sources, index géographique et thématique, p. 365-396). L’ensemble est agrémenté d’une courte bibliographie donnée en tête d’ouvrage (p. XI-XV). Cédric Brélaz a pris soin de comparer Philippes aux colonies romaines d’Orient les mieux connues, essentiellement Corinthe et Antioche de Pisidie, rappelant que le territoire colonial de Philippes a livré au total près de 1700 inscriptions (p. 5). En première partie, l’auteur rappelle que la fondation coloniale romaine de Philippes correspondit d’abord à la nécessité pour Rome de fournir des terres aux vétérans des guerres civiles : à Philippes, suite à la bataille remportée sous ses murs par les héritiers de César à l’automne 42 av. J.-C. (Appien, *G.C.*, IV, 105-138), Antoine décida d’une déduction coloniale réalisée par Q. Paquius Rufus à la faveur des légions qui y furent victorieuses, comme le montre le monnayage. Peu après la bataille d’Actium, la colonie de Philippes fut refondée en 30 av. J.-C., d’une part afin de dédommager des propriétaires terriens chassés d’Italie par Octave, d’autre part en vue d’effacer la déduction d’Antoine de 42 av. J.-C. Des vétérans des cohortes prétoriennes semblent avoir été lotis à Philippes, possiblement par Auguste. L’hypothèse (p. 29-30) évoquant l’appui de Philippes à Brutus et Cassius avant la bataille de 42 av. J.-C. est intéressante, et rappelle ailleurs l’installation des colons d’Antioche de Pisidie par Auguste, en 25 av. J.-C., dans une région qui comportait sans surprise des clientèles pompéiennes et antoniennes. L’auteur évoque le rôle géostratégique limité, d’après lui, de la colonie de Philippes par rapport à la Thrace voisine avant sa provincialisation par Rome en 46 av. J.-C. (mais on regrette l’usage du terme « pacifiée »